


**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 29 janvier 2025**

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 011-211100524-20250129-PV290125-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur LAFFON Gilles ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame BONNAFOUS Nadine ;

Absents excusés : Monsieur BOURJADE Olivier ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 11 décembre 2024
- Autorisation de défrichement des parcelles projet parc photovoltaïque
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 11 décembre 2024

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Autorisation de défrichement des parcelles projet parc photovoltaïque

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que, la société « SOLEIA BVI », société par actions simplifiées dont le siège social est situé au 12, rue Martin Luther King, SAINT-CONTEST (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, sous le numéro 918 795 212 R.C.S. Caen, ci-après la « Société » souhaite, pour les besoins de son projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque et ses équipements annexes déposer une demande d'autorisation de défrichement sur des parcelles appartenant à la commune. Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif à l'acte ci-annexé.

Pour les besoins de son projet de développement et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque et de ses accessoires sur la commune de Brousses-et-Villaret, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation de défrichement présentée par la société SOLEIA BVI concernant les parcelles listées ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	415	St Michel Est	51 755 m ²
B	431	La Bouissière	5 790 m ²
B	436	La Bouissière	75 970 m ² (30 497 m ² retenue)
B	952	St Michel Est	6 895 m ²
B	953	St Michel Est	3 390 m ²
B	957	St Michel Est	55 m ²
B	959	St Michel Est	3 165 m ²
B	962	St Michel Est	3 270 m ²
B	965	St Michel Est	925 m ²
B	967	St Michel Est	95 m ²
B	969	St Michel Est	810 m ²
B	970	St Michel Est	435 m ²
B	974	St Michel Est	345 m ²

Les parcelles communales sont boisées et composées principalement de plantation de cèdres et très partiellement de chênaie verte. L'emprise totale de défrichement représente 107 427 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à donner pouvoir et mandat au représentant de la société SOLEIA BVI, pour déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles mentionnées ci-dessus et de signer tous les documents s'y rattachant, représenter la commune lors des visites sur place, réaliser les travaux de défrichement et à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation ; et d'autoriser la société SOLEIA BVI à défricher les parcelles cadastrées B415, B431, B436, B952, B953, B957, B959, B962, B965, B967, B969, B970, B974 sur une surface totale de 107 427 m². Le terrain devra être débarrassé de tout encombrants végétaux par broyage ou enlèvement. Le défrichement ne pourra être effectué avant la validation du permis.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision du Maire a été prise en date du 31 décembre 2024 afin d'effectuer les virements de crédits suivants, afin de prendre en compte un dépassement au chapitre 16 d'un montant de 178.03 :

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Article 165/16 Dépôts et cautionnements reçus		+178.03
Article 2157/21 opération 227 Outillages	-178.03	

Monsieur le Maire informe qu'en accord avec l'association ETP une réunion publique sera organisée le 19 février à 19h au foyer concernant le projet « Agrivoltaïque » de Fraïsse-Cabardès.

Monsieur le Maire informe également qu'une invitation par la société AKUO porteuse du projet a été reçue pour le 20 février à 18h à la mairie de Fraïsse-Cabardès. La mairie convie ETP à venir également.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h30

Le secrétaire

Monsieur le Maire

Le Maire,
Yannick DUFOUR-LORIOLE

